
Adresse de la société populaire d'Envermeu (Seine-Maritime) qui annonce avoir ouvert un registre commun à tout le canton à l'effet de recevoir des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Envermeu (Seine-Maritime) qui annonce avoir ouvert un registre commun à tout le canton à l'effet de recevoir des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28388_t1_0373_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des galons d'or pesant 50 marcs, des galons d'argent pesant 14 marcs 2 onces 4 gros et les cloches pesant 4 000 l. de métal dont le son argentin amenait la poule au pot.

Une réforme aussi considérable dans le mobilier en demandait nécessairement une dans les habits dont le faste n'était pas moins scandaleux; en conséquence les citoyens d'Eclaron firent encore dans les églises une troisième exécution qui produisit deux chasubles, 4 tuniques, 6 chappes, 5 étoles, 3 manipules, 2 bourses et 1 voile. Le tout en soie tissée d'or, qu'ils portèrent pareillement au district le 6 pluviôse dernier.

Enfin, voulant couronner l'œuvre et manifester au grand jour leurs opinions et leurs sentiments, ils viennent de consacrer leur ci-devant église à la Raison, et en ont déniché le Christ, les saints et toutes les images dont elle était tapissée.

Assez et trop longtemps ce temple fut profané par l'erreur, la superstition et le fanatisme, puisse-t-il désormais ne plus servir qu'à l'enseignement et à la propagation des principes républicains, à perpétuer l'amour de la patrie, de la liberté et de l'égalité, à publier les louanges de la Convention et à célébrer nos victoires.

La Société populaire et républicaine d'Eclaron ose vous assurer, Citoyens représentans, qu'elle continuera ses efforts pour parvenir à ce but, et le bon esprit du peuple de cette commune lui promet les plus heureux succès.

Non seulement il a envoyé au creuset national ses saints, ses reliquaires, ses agnus et tous les hochets de la vanité sacerdotale qui meublaient son église, il vient encore de fournir en dons 102 chemises, 29 paires de bas, 22 paires de souliers, 2 vestes, 3 bonnets de coton, 2 coupons de toile, 23 couvertures de laine, pour être envoyés aux défenseurs de la patrie.

Puissions nous, citoyens représentans, avoir souvent à vous entretenir de faits pareils! Ils caractérisent trop l'esprit public pour ne pas nous donner l'espoir qu'ils seront accueillis favorablement de la Convention; ce serait une récompense bien flatteuse pour de vrais républicains qui, pénétrés d'une respectueuse admiration sur votre décret qui abolit l'esclavage, sur le succès de vos veilles dans la découverte de l'infâme conspiration ourdie pour la perte de notre liberté, et sur tous vos glorieux travaux, s'écrient avec nous dans les transports de la joie : Vive la République! vive la Convention! vive la Montagne! ».

VERMIER (*présid.*), HAINCHELIN, PELLETIER
(*commissaire rédacteur*), SIRE.

z

[*La Sté popul. d'Envermeu, à la Conv.; 3 germ. II*] (1).

« Citoyens,

La Société des vrais sans-culottes d'Envermeu, chef-lieu de canton, a arrêté dans sa séance du 10 ventôse d'ouvrir un registre commun à tout son canton à l'effet de recevoir des dons et

(1) C 301, pl. 1079, p. 16; Bⁱⁿ, 7 flor et 14 flor. (1^{er} suppl^t), Envermeu, Seine-Maritime et non Euvermen.

offrandes pour les défenseurs de la patrie; et pour son exécution elle a nommé dans son sein six commissaires qui se sont transportés dans toutes les communes du canton pour inviter tous les bons citoyens à concourir à ses offrandes; cette collecte est finie et la Société vous donne avis qu'elle vient de faire passer aujourd'hui au comité révolutionnaire de Dieppe une paire de guêtres, 8 draps, 14 paires de bas, 495 chemises, 11 aulnes de toile et 1 588 livres 17 sols, dont 4 livres 5 sols en numéraire. Elle vous prie d'en recevoir l'hommage pour les défenseurs de la patrie.

La Société vous invite de rester à votre poste jusqu'à ce que tous nos ennemis soient détruits. Elle vous félicite de la découverte que vous venez de faire d'une nouvelle conspiration tendant à dissoudre la représentation nationale. Législateurs, frappez sur les têtes de ces coupables sans craindre d'être abandonnés. Vous trouverez en elle toujours des amis et des frères. S. et F. ».

LABBÉ (*présid.*), LANGLOIS (*secrét.*).

a'

[*La Sté popul. de Drucourt, au présid. de la Conv.; 12 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

La commune de Drucourt remplie du zèle du plus pur civisme et de l'amour le plus ardent du républicanisme, vient d'établir une Société populaire et républicaine. Nous avons l'honneur de t'en prévenir et de te prier de jeter un coup d'œil favorable sur cette société naissante et patriote, d'en informer la Convention nationale, et de nous en faire passer le Bultain; nous pouvons t'assurer que notre commune composée de douze à treize cents individus, a toujours été à la hauteur des circonstances, et que l'esprit qui l'a toujours animée pour le bien public pour la conservation de ses dignes représentans, bien loin de se ralentir augmente à proportion des dangers que font éclore les factions et les conjurations des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur; nos vœux les plus ardents seront toujours portés vers la Montagne sainte et nous conjurons au nom de l'amour que nous devons à notre maire patrie, les dignes habitans de cette sainte cité de demeurer fermes et inébranlables à leur poste jusqu'à ce que les têtes infâmes des tirans coalisés soient tombées comme elles le méritent ainsi que celles des conjurés et des conspirateurs. S. et F. ».

Les membres du bureau : J.C. LÉCUYER (*présid.*),
F. VOTTIER (*secrét.*), THURET fils (*secrét.*).

b'

[*La comm. de Fismes, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Législateurs,

Les habitans de la commune de Fismes, district de Reims, département de la Marne, ont embrassé la révolution avec d'autant plus d'em-

(1) D XL 25, F° 123, p. 22; Bⁱⁿ, 7 flor. Eure.

(2) C 301, pl. 1079, p. 17; Bⁱⁿ, 14 flor. (1^{er} suppl^t).
Marne.